

## 2 Politique

## Élections couplées à venir/Cour constitutionnelle/Après la publication des listes des candidats

## Cent soixante -dix recours introduits

J. KOMBILE.MOUSSA-VOU

Libreville/Gabon

**Un chiffre qui, d'une certaine manière, reflète la méconnaissance des textes par bon nombre d'acteurs politiques.**

LA Cour constitutionnelle devrait vider, très prochainement, le contentieux consécutif à l'introduction, auprès de son greffe, par des acteurs politiques de tout bord (le PDG, ses alliés, ainsi que les partis de l'opposition), de cent soixante-dix requêtes tendant à l'invalidation des candidatures ou des listes aux élections législatives et locales et à la

validation de certaines candidatures rejetées par le Centre gabonais des Elections (CGE). D'autant que, conformément aux dispositions en vigueur, la haute juridiction dispose, à compter de la publication officielle des listes de candidats, de huit jours pour rendre ses décisions.

Ce qui, d'emblée, surprend plus d'un observateur, c'est le nombre élevé de recours. Car, de mémoire d'observateur de la vie politique nationale, c'est bien la première fois que la Cour constitutionnelle est saisie d'autant de requêtes en annulation en période préélectorale.

C'est à croire que les partis politiques font preuve d'extrêmement de légèreté dans

le choix de leurs candidats aux différents scrutins. Tout en méconnaissant les textes en la matière. Comment comprendre, en effet, que des candidats aux législatives, appartenant à des écuries différentes, aient le même suppléant ? Ou qu'une formation politique investisse deux candidats sur le même siège ? Ou encore qu'un parti politique présente une liste sans le nombre de conseillers requis, alors que la loi en fait une condition obligatoire ? Ou qu'un individu soit candidat sur plusieurs listes et dans des circonscriptions politiques différentes ?

Bref, c'est à ne plus rien y comprendre. D'autant plus que certains articles de la Loi 07/96 du 12 mars 1996

portant dispositions communes à toutes les élections politiques sont suffisamment explicites. Il en est ainsi de l'Article 62 alinéa 1 qui dispose : "Les partis ou groupements de partis politiques légalement reconnus sont admis à déposer une liste de candidature et une seule". De même que l'Article 64 qui énonce : "Nul ne peut être, pour un même scrutin, candidat sur plusieurs listes ni dans plusieurs circonscriptions électorales".

Autant de dispositions qui consacrent les recommandations du Dialogue politique d'Agondjé. Des assises auxquelles bon nombre de candidats avaient pourtant pris part, à Akanda, du 12 avril au 26 mai 2017.



Photo : SM/L'Union

Les juges constitutionnels.

C'est dire qu'il serait peut-être temps que les acteurs politiques s'imprègnent véritablement des différents textes régissant les élections dans notre pays tout en éduquant, autant que possible, leurs militants et représentants dans les bureaux de vote. Une œuvre de pédagogie

rendue notamment nécessaire, au regard des incohérences et lacunes souvent relevées par la Cour dans certaines de ses décisions. Dans tous les cas, il est plus qu'urgent que les responsables politiques s'attellent à ne plus consolider les insuffisances de leurs troupes.

## Journée internationale de la démocratie Faire de l'idéal démocratique une réalité

LLIM

Libreville/Gabon

DANS le cadre de la Journée internationale de la démocratie célébrée le 15 septembre de chaque année, le Mouvement citoyen pour la bonne gouvernance au Gabon (MCB2G), en partenariat avec le Réseau panafricain des jeunes pour la culture de la paix (Payncop), a, par anticipation célébré, vendredi dernier, cette journée sous le thème "La gouvernance démocratique au Gabon : pratiques, enjeux et perspectives".

Occasion pour ces deux



Photo : LLIM

Conférenciers et quelques participants à la fin de la rencontre.

mouvements d'organiser un débat sur le thème et plusieurs activités. A l'Institut

national des sciences de gestion (INSG), précisément l'American Corner. Auquel

ont pris part les représentants d'associations, des médias, des enseignants d'universités et chercheurs. Les participants ont suivi un film intitulé "Regards citoyens", une présentation de l'ouvrage "Le Guide du citoyen sur la démocratie", des communications et une conférence-débat.

Joannie Mahinou, la coordinatrice générale adjointe du MCB2G, est revenue sur la nécessité de se mobiliser pour la démocratie. « D'après le secrétaire général des Nations unies, la démocratie paraît actuellement plus vulnérable qu'elle ne l'a été depuis des décennies. Ce

constat nous interpelle tous : gouvernement, partenaires au développement, société civile et citoyens, chacun doit jouer sa partition. La démocratie ne peut se concevoir sans la pleine participation de tous les citoyens » a-t-elle déclaré, avant de signifier que c'est ensemble que nous ferons de l'idéal démocratique une réalité universelle.

Présentant l'ouvrage intitulé "Le Guide du citoyen sur la démocratie", Gildas Nso Mba, chargé des affaires juridiques du MCB2G, a signifié qu'il s'agit d'un outil qui permet d'avoir une idée globale de l'état de la démocra-

tie au Gabon, du chemin parcouru jusqu'ici en vue de favoriser les efforts de tous les acteurs à sa consolidation. Précisant que ce manuel permet également de cerner les contours de ce principe devenu fondamental dans les États modernes et peut donc servir d'indicateur pour dresser un bilan.

A propos du film "Regards citoyens", le coordonnateur de l'association "Le Réveil", Ferdinand Demba a insisté sur le fait qu'il s'agit d'une invite à la participation citoyenne. Autrement dit, elle vise une réelle implication de tous les acteurs de la société.

## La Semaine

### Les élections et les ordures...

NOUS voilà de retour, après le contre-temps de lundi dernier. Tout en réitérant nos sincères excuses à nos lecteurs, il est préférable de ne pas revenir sur les raisons ayant causé cette absence.

D'aucuns auront constaté que plus la date des prochaines élections couplées (Législatives et Locales) approche, l'actualité politique dans notre pays tend à être dominée par les sorties des acteurs politiques. La semaine qui s'est achevée hier a encore prouvé cette réalité.

La conférence de presse du porte-parole du gouvernement et la cérémonie consacrée à la remise au chef de l'Etat, du rapport de la "Task force" sur l'Education, peuvent être considérées comme des exceptions qui confirment la règle. Tout comme la convocation au B2, de l'ancien maire de Libreville Jean-François Ntoutoume Emame sur le contentieux qui oppose l'Etat gabonais à la société Webcor, sur la construction du grand marché de Libreville...

Pour revenir aux élections couplées, on dira que plusieurs manifestations étaient à l'ordre du jour. On est rentré dans l'ambiance de la pré-campagne où des états-majors politiques s'ébranlent, qui pour

présenter ses candidats, qui pour animer des causeries, qui pour négocier et concrétiser des alliances. Au cours de la semaine écoulée, tout cela était au rendez-vous. Et les principales forces politiques étaient sur les devants de la scène. Qu'il s'agisse de la majorité républicaine et sociale pour l'émergence avec le PDG et le CLR que de l'opposition républicaine avec le DN, le PDS et le PSD ; tout comme l'opposition dite radicale avec essentiellement RHM, l'UN et Les Démocrates.

Toujours par rapport aux élections, il y a également lieu de souligner les sorties de Jean Eyeghe Ndong qui a accordé un entretien à notre Rédaction ; et de Bruno Ben Moubamba. Le premier a, entre autres, abordé l'ambiance qui prévaut actuellement au sein de la Coalition pour la nouvelle République (CNR) constituée autour de Jean Ping. Ambiance qu'il qualifie d'ailleurs de "délétère". Non sans donner quelques piques aux autres membres du même camp qui ont décidé, eux, de participer aux élections législatives et locales d'octobre prochain. On sait que le dernier Premier ministre de feu Omar Bongo Ondimba fait partie de ceux qui prônent la non partici-

pation de la CNR aux scrutins à venir, estimant que le contentieux relatif à la Présidentielle de 2016 n'est pas encore vidé...

Pour sa part, le président de l'Alliance pour le changement et le renouveau (ACR) a plutôt interpellé le Centre gabonais des Elections (CGE) et la Cour constitutionnelle dont il a d'ailleurs salué les efforts pour garantir la stabilité politique dans notre pays. "Nous lui demandons, a dit Ben Moubamba, de continuer à faire preuve de pédagogie vis-à-vis du CGE, une institution nouvelle qui a besoin de ses orientations". Et de poursuivre : "Nous faisons confiance à la Cour afin qu'elle ne se laisse pas instrumentaliser par les forces politiques du Gabon d'avant qui veulent régler des comptes politiques à leurs concurrents par des moyens déloyaux (...)".

La Cour constitutionnelle justement a fait face à un lourd contentieux pré-électoral, presque inédit. 170 requêtes à examiner. Ce que les juges constitutionnels ont dû instruire tout au long de la semaine dernière. Ces requêtes émanent des forces politiques de tous bords, qu'il s'agisse du PDG et ses alliées que de l'opposition. Ce qui dénote d'un

manque de sérieux chez les acteurs politiques qui continuent à faire montre d'une méconnaissance des lois régissant les élections dans notre pays. Ce qui est tout de même grave et de nature à susciter des inquiétudes pour l'avenir. Surtout dans un contexte où, pour la première fois, les électeurs gabonais feront face à des scrutins couplés. Surtout aussi avec un CGE qui semble ne pas avoir pris réellement ses marques.

Dans une telle situation, avec un aussi volumineux contentieux électoral, on peut déjà imaginer, au regard des dispositions légales que les décisions de la Cour, qui devraient tomber dans les prochaines heures, vont sans doute susciter des grincements de dents dans tous les camps...

Sur un tout autre plan, il faut noter que la semaine qui s'est achevée hier, a été aussi marquée par le débat sur le ramassage des ordures dans la capitale gabonaise et la commune d'Akanda. Pendant plusieurs semaines, Libreville et Akanda ont vécu dans des tas d'immondices. Certains quartiers continuent d'ailleurs à subir, impuissants, les ordures. Indexées finalement à

tort, les autorités municipales ont été obligées de rompre le silence et de fixer l'opinion sur le fait que la municipalité n'a pas de responsabilités directes dans ce dossier.

"Il n'existe pas dans le budget de la commune, une plage spécifique réservée à la collecte des ordures ménagères. L'Etat a signé un contrat avec Averda. Et les clauses du contrats sont claires en ce sens. Elles disent que la gestion des ordures incombe à Averda. On ne peut pas aller en dehors de ces clauses. Les dispositions sont claires là-dessus. Clean-Africa ne fait qu'entretenir la décharge de Mindoube pour le compte de la mairie". Voilà ce que l'on peut aussi retenir de la sortie de la mairesse de Libreville, Rose-Christiane Ossouka Raponda.

Dans d'autres pays où les gouvernants respectent réellement les citoyens, le gouvernement devrait monter au front. Ne serait-ce que pour répondre à trois questions. Qui a signé la convention avec Averda ? Quelles en sont les clauses ? Et comment peut-on continuer à entretenir une dette aussi colossale à son endroit ?